

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique**

Session d'hiver 2015

**POL5831
Administration de la politique sociale de l'État**

Lundi 9h30-12h30

**Professeure: Carole Clavier
Bureau : A-3565
Téléphone: 514 987-3000 #5249
Courriel: clavier.carole@ugam.ca**

Heures de disponibilité: mardi 9h00-12h00

Description du cours (annuaire de l'UQAM)

« Transformations des structures administratives québécoises liées à l'évolution des politiques sociales. Étude, sous leurs aspects théoriques et pratiques, de la planification, de la gestion et de l'évaluation des différentes politiques sociales contemporaines. Étude des relations entre les politiques sociales des différents ordres de gouvernement. »

Objectifs du cours

Ce cours s'adresse à des étudiants en science politique et dans des disciplines connexes désireux de comprendre les enjeux de la production et des transformations contemporaines des politiques sociales. Il portera sur les principaux cadres d'analyse des politiques sociales en science politique, sur la gouvernance des politiques sociales – soit le rôle de l'État, des syndicats, des organismes communautaires et des acteurs privés – ainsi que sur quelques grands instruments au cœur des transformations contemporaines des politiques sociales. Le cours visera avant tout à comprendre les politiques sociales québécoises. Toutefois, pour être complet, leur portrait sera mis en perspective avec les politiques sociales canadiennes et avec celles d'autres pays (États-Unis, Europe).

Au terme de ce cours, les étudiants seront en mesure de :

- Décrire le champ des politiques sociales québécoises et les grandes phases de leur évolution;
- Discuter les principaux cadres d'analyse des politiques sociales;

- Analyser les enjeux contemporains de la gouvernance et du contenu des politiques sociales à la lumière de ces cadres théoriques.
-

Formule pédagogique

La formule pédagogique repose sur des exposés magistraux par la professeure, des apprentissages individuels par la lecture des textes obligatoires et des activités d'apprentissage réalisées en classe. Une partie du cours sera également consacrée à une activité de simulation d'une consultation nationale sur la réforme de l'assurance-emploi au Canada.

Modalités d'évaluation

La note finale du cours sera composée des éléments suivants :

- **Deux compte rendus critiques** portant chacun sur une lecture obligatoire – 15% de la note finale pour le meilleur compte rendu, 10% pour l'autre. Le choix du texte se fait deux semaines à l'avance et la professeure doit en être informée. Le compte rendu doit être déposé le jour où le texte est à l'étude en classe. Afin d'assurer une progression entre les deux travaux, il n'est pas possible de déposer deux comptes rendus la même semaine.
- **Travail de session : Des solutions innovantes pour le système de santé et services sociaux – 40% de la note finale.** Dans le contexte du projet de réforme en cours du système de santé et de services sociaux du Québec (projet de loi 10), le travail de session visera, d'une part, à analyser les enjeux de la réforme et, d'autre part, à identifier ailleurs au Canada ou dans d'autres pays des pratiques innovantes dont le Québec pourrait s'inspirer pour répondre à ces enjeux. Ce travail sera réalisé en équipe de deux personnes.
 - Ce travail fait l'objet d'un accord avec le blogue Hinnovic.org. Sous la direction de la professeure Pascale Lehoux, Université de Montréal, ce blogue indépendant analyse les innovations en santé depuis 2008. Il est lu par plusieurs milliers de personnes dans la francophonie. Les meilleurs travaux seront soumis à l'équipe du blogue Hinnovic en vue d'une possible publication.
 - Le travail donnera lieu à deux évaluations :
 - Un travail écrit d'analyse de l'enjeu et de présentation de la solution innovante (6 à 8 pages de texte, bibliographie en sus) – note de groupe, 20% de la note finale, à remettre en classe et sur Moodle le 30 mars 2015 ;
 - Un texte de 500 mots expliquant pourquoi cette solution innovante pourrait être pertinente pour le système de santé et de services sociaux du Québec et une présentation orale des solutions innovantes, le 13 avril 2015 – note de groupe, 20% de la note finale. Les meilleurs textes de 500 mots seront soumis à l'équipe du blogue Hinnovic.
- **Un examen de fin de session** qui portera sur l'ensemble du cours et aura lieu le 20 avril 2015 en classe à livres fermés – 35% de la note finale. Il sera composé de deux questions à développement long (au choix parmi trois questions; environ 2 pages par question) et de deux questions à développement court (environ 1 page par question).

Chaque jour de retard sera pénalisé de 10%. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 3 jours de retard.

Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

Matériel requis

Tous les textes indiqués dans le calendrier détaillé du cours sont des lectures obligatoires :

- les chapitres de livres sont disponibles dans le recueil de textes du cours POL5831; vous devez vous le procurer à la Coop-UQAM;
- les articles de revues académiques sont disponibles sur Moodle. Ils sont signalés par un astérisque dans le calendrier détaillé du cours.

Des lectures complémentaires seront indiquées sur Moodle pour chaque séance.

Calendrier détaillé du cours

| SÉANCE | DATE | THÈMES ET ACTIVITÉS |
|---|------------|---|
| 1 | 12 janvier | Présentation du cours et introduction |
| Thème 1 – Les cadres d'analyse des politiques sociales | | |
| 2 | 19 janvier | <p>Les administrations et politiques de l'État-providence au Canada et au Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> - Survol des principales politiques sociales - Consolidation de l'État-providence autour de la politique de santé au Québec <p>Dumais, L. (2012). L'État et les politiques sociales. Dispositifs de protection, solidarités et autres mutations. Dans Tremblay, P. P. (dir.), <i>L'administration contemporaine de l'État</i> (p. 369-393). Montréal : Presses de l'Université du Québec.</p> <p>*SSQ Groupe Financier. (2014). <i>Bulletin SSQ 2014 sur les lois sociales</i>, Québec.</p> <p><u>Lecture complémentaire :</u></p> <p>Bernier, N.F. (2011). <i>L'environnement politique de la santé : théorie et pratique</i>. Québec : Presses de l'Université Laval, 65 et 175-192.</p> |
| 3 | 26 janvier | <p>L'État-providence</p> <p>Naissance et renforcement; régimes d'État-providence; la place du Canada et du Québec dans cette classification</p> <p>Esping-Andersen, G. (1999). <i>Les trois mondes de l'État-providence</i>. Paris : Presses Universitaires de France, 10-36.</p> |

| | | |
|---|------------|---|
| | | *Bernard, P. et Saint-Arnaud, S. (2004). Du pareil au même ? La position des quatre principales provinces canadiennes dans l'univers des régimes providentiels. <i>Canadian journal of sociology / Cahiers canadiens de sociologie</i> , 29(2), 209-236. |
| 4 | 2 février | Pas de cours |
| 5 | 9 février | <p>Crise et retrait de l'État-providence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles politiques sociales - Le paradigme de l'investissement social <p>*Boismenu, G. et Jenson, J. (1996). La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien. <i>Politique et Sociétés</i>, 30, 29-52.</p> <p>*Dufour, P., Dobrowolsky, A., Jenson, J., Saint-Martin, D. et White, D. (2007). L'investissement social au Canada. Émergence d'un référentiel global sous tension. <i>Working Paper #14 - Engendrer la cohésion sociale</i>, 1-23.</p> |
| Thème 2 – La gouvernance des politiques sociales | | |
| 6 | 16 février | <p>La politique et les politiques sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partis politiques et inégalités sociales - Les médecins, la politique et la politique de santé <p>Guay, J.-H. (2010). Les partis politiques et les inégalités sociales: au-delà de la rhétorique. Dans Paquin, S., L. Bernier et G. Lachapelle (dir.), <i>L'analyse des politiques publiques</i> (p. 163-192). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.</p> <p>*Clavier, C. (2011). La santé publique, un enjeu politique local ? La politisation des politiques publiques en France et au Danemark. <i>Revue Internationale de Politique Comparée</i>, 18(4), 13-27.</p> |
| 7 | 23 février | <p>Villes, organismes communautaires et politiques sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale <p>*Dufour, P. (2004). L'adoption du projet de loi 112 au Québec : le produit d'une mobilisation ou une simple question de conjoncture politique ? <i>Politique et Sociétés</i>, 23(2-3), 159-182.</p> <p>*Cloutier, G. et Sacco, M. (2012). Les mouvements sociaux urbains dans les politiques socio-urbaines : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal. <i>L'Information géographique</i>, 76(1), 58-73.</p> <p><u>Lecture complémentaire :</u></p> <p>Andrew, C. (2009). Comment tenir compte de la place du gouvernement municipal dans la formulation des politiques publiques? Quand les géographes viennent en aide aux politologues. Dans Karmis, D. et L. Cardinal (dir.), <i>Les politiques publiques au Canada. Pouvoirs, conflits et idéologies</i> (p. 235-248). Québec : Presses de l'Université Laval.</p> |
| 8 | 2 mars | Semaine de lecture – pas de cours. |

| | | |
|--|---------|---|
| 9 | 9 mars | <p>La privatisation des politiques sociales : le rôle de la philanthropie et des acteurs privés</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique de l'enfance et de la famille <p>*Valverde, M. (1995). La charité et l'État: un mariage mixte centenaire. <i>Lien Social et Politiques</i>, 33, 27-35.</p> <p>*Ducharme, É. et Lesemann, F. (2011). Les fondations et la "nouvelle philanthropie": un changement de paradigmes scientifiques et politiques. <i>Lien social et politiques</i>, 65, 203-224</p> |
| Thème 3 – Les instruments des politiques sociales | | |
| 10 | 16 mars | <p>Invité : Olivier Demers-Payette, PhD en santé publique, Université de Montréal</p> <p>Citoyens et innovations médicales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux politiques de la participation des usagers, y compris des citoyens, à l'élaboration des innovations médicales <p>*Thibault, A. (2007). La participation publique et la gouvernance du système de santé et de services sociaux. Dans Fleury, M.-J., M. Tremblay, H. Nguyen et L. Bordeleau (dir.), <i>Le système sociosanitaire au Québec. Gouvernance, régulation et participation</i> (p. 417-429). Montréal : Les Éditions de la Chenelière inc.</p> <p>*Lehoux, P. et Hivon, M. (2008). Les nouvelles technologies en santé: un bien hybride? Dans Béland, F., A.-P. Contandriopoulos, A. Quesnel-Vallée et L. Robert (dir.), <i>Le privé dans la santé. Les discours et les faits</i> (p. 78-95). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.</p> |
| 11 | 23 mars | <p>Des instruments pour réguler les relations entre l'État et les citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'activation : l'exemple des politiques d'emploi - La participation des citoyens - Le non-recours aux politiques sociales <p>*Barbier, J.-C. (2009). Le workfare et l'activation de la protection sociale, vingt ans après : beaucoup de bruit pour rien ? Contribution à un bilan qui reste à faire. <i>Lien Social et Politiques</i>, 61, 23-36.</p> <p>*Warin, P. (2011). La participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale questionnée par le non-recours à l'offre publique. <i>Télescope</i>, 17(1), 116-134.</p> |
| 12 | 30 mars | <p>Intersectorialité et nouveaux enjeux sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique de santé publique et l'action sur les déterminants sociaux de la santé <p><u>Remise des textes longs pour le travail « Des solutions innovantes »</u></p> <p>*Bernier, N.F. (2006). La politique de santé publique et les aspects sociaux de la santé: vers un management techno-scientifique de l'État providence québécois? <i>Lien Social et Politiques</i>, 55, 13-23.</p> |

| | | |
|----|----------|---|
| | | *Gagnon, F., Turgeon, J. et Dallaire, C. (2008). L'évaluation d'impact sur la santé au Québec: lorsque la loi devient levier d'action. <i>Télescope</i> , 14(2), 79-94. |
| 13 | 6 avril | Lundi de Pâques, pas de cours |
| 14 | 13 avril | Présentations des textes – Des solutions innovantes pour le système et les politiques de santé <u>Remise des textes courts pour soumission au blogue Hinnovic</u> |
| 15 | 20 avril | Examen final |

Services de soutien académique

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiant-e-s dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici :

(<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiant-e-s en situation de handicap :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx>

ainsi qu'un service de soutien psychologique :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du département de science politique

(<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>) offre un appui académique aux étudiant-e-s du département.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.